

ENQUÊTE PARCELLAIRE

MODERNISATION D'UNE STATION D'ÉPURATION A VILLERS SAINT GENEST

Octobre
2021

Villers Saint Genest

Maître d'Ouvrage

14 rue de l'Eglise

60620 VILLERS SAINT GENEST

ADTO - SAO

Assistant Maîtrise d'Ouvrage

36 avenue Salvador Allende

60000 Beauvais



1. Délibération de l'organe expropriant	4
2. Plan Parcellaire.....	8
3. Etat Parcellaire	10

1. DELIBERATION DE L'ORGANE EXPROPRIANT

COMMUNE DE
VILLERS-SAINT-GENEST

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis
Canton de Nanteuil-le-Haudouin

Envoyé en préfecture le 27/09/2021
Reçu en préfecture le 27/09/2021
Affiché le 
ID : 060-216006742-20210924-D282021-DE

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de VILLERS-SAINT-GENEST
Délibération 28 / 2021

pour extrait conforme au registre des délibérations de la commune séance du 07 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le sept septembre à vingt heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Thierry TAVERNIER, Maire.

Présents : ALIBOUCH Youssef, BABEL Carole, BOURRUT-LACOUTURE Jacques, COURTIER Bénédicte, DUCHESNE Audrey, FEVRIER Patrick, GROSMANGIN Jean-François, LAVIGNE Laurence, LE FRESNE Pascaline, MANCIER Gilles, TAVERNIER Thierry

Pouvoir : 0
Excusé : 0
Absent : 0

Date de convocation du conseil municipal : 30/08/2021

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 11
Nombre de conseillers votants : 11

Secrétaire de séance : Me SAUVAGE Valérie

DELIBERATION 28/2021

OBJET : Projet de modernisation de la station d'épuration située chemin de la justice

Monsieur le Maire expose le projet de modernisation de la station d'épuration située chemin de la justice à Villers-Saint-Genest.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment ses articles L. 121-1 à L. 121-5, et R. 112-4, R. 121-1 et R. 121-2,

Envoyé en préfecture le 27/09/2021

Reçu en préfecture le 27/09/2021

Affiché le

ID : 060-216006742-20210924-D282021-DE

Vu le PLU de la commune de Villers-Saint-Genest approuvé le 05 juillet 2017,

Vu les dossiers d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet et d'enquête parcellaire,

Considérant la nécessité pour la Commune de Villers-Saint-Genest de moderniser la station d'épuration et de mettre au norme le dispositif de traitement des eaux usées, aujourd'hui obsolète,

Considérant qu'il est d'intérêt général pour la collectivité de réaliser la modernisation et l'extension de sa station d'épuration afin de pouvoir traiter les eaux usées de la commune de Villers-Saint-Genest sans désordre,

Il convient donc d'approuver le dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) ci-annexé et établi conformément aux dispositions de l'article R 112-4 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique.

Puis en particulier, il s'agit de demander, sur la base d'un dossier constitué, à Monsieur le Préfet de l'Oise de bien vouloir :

- procéder à l'ouverture d'une enquête publique préalable à la DUP de l'opération et déclarer d'utilité publique au profit de la Commune de Villers-Saint-Genest les acquisitions de terrains,
- procéder à l'ouverture d'une enquête publique parcellaire concernant les parcelles non maîtrisées par la commune et de déclarer cessibles les propriétés susvisées dont la cession est nécessaire.

Ces deux enquêtes pourront être conjointes sur l'initiative de Monsieur le Préfet de l'Oise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents :

Par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

Article 1 d'approuver les dossiers d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire établis conformément aux dispositions de l'article R 112-4 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique.

Article 2 de solliciter auprès de Monsieur le Préfet de l'Oise :

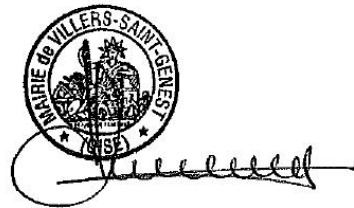
- l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'opération,
- la déclaration d'utilité publique au profit de la Commune, les acquisitions de terrains nécessaires à la réalisation de l'opération,

Envoyé en préfecture le 27/09/2021
Reçu en préfecture le 27/09/2021
Affiché le 
ID : 060-216006742-20210924-D282021-DE

- Article 3** de solliciter auprès de Monsieur le Préfet de l'Oise :
- l'ouverture de l'enquête parcellaire concernant les parcelles non matricées par la Commune,
 - la déclaration de cessibilité des propriétés ou parties de propriétés susvisées dont la cession est nécessaire,
- Article 4** d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces ou documents afférents à cette procédure,
- Article 5** d'autoriser le Maire à engager les procédures tant amiables que judiciaires nécessaires à la réalisation de cette opération,

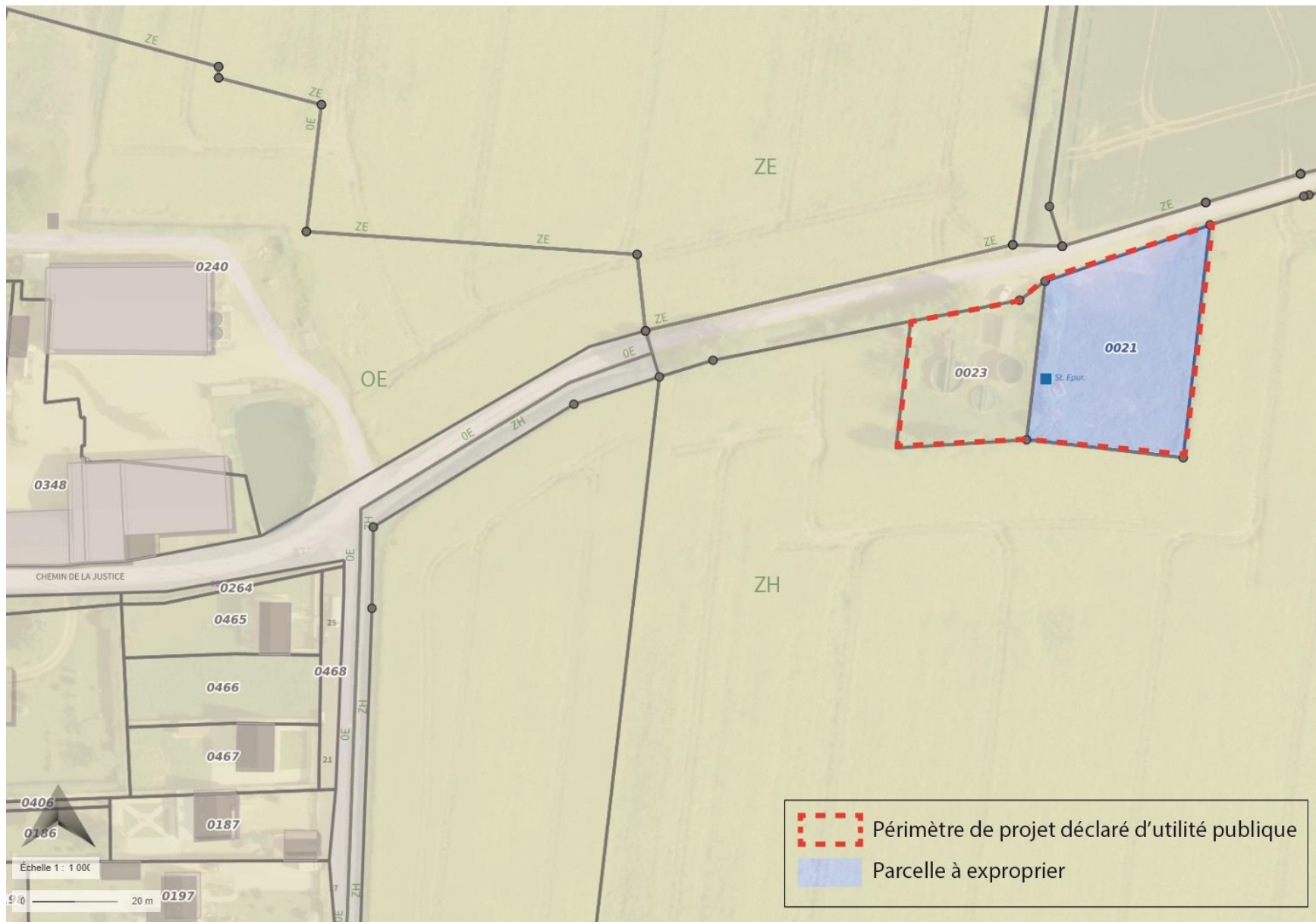
Fait à Villers-Saint-Genest, le 23 septembre 2021

Le Maire,
Thierry TAVERNIER



Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
Certifié exécutoire compte tenu de la publication

2. PLAN PARCELLAIRE



Déclaration d'Utilité Publique – Enquête Parcellaire – Modernisation d'une station d'épuration à Villers-Saint-Genest

3. ETAT PARCELLAIRE

Section	N° Parcelle	Adresse	Nature du terrain	Superficie du terrain	Emprise à acquérir	Emprise restante	Identité propriétaire et Adresse	Profession	Statut matrimoniale	Origine de propriété
ZH	0021	Chemin de la justice 60620 VILLERS- SAINT- GENEST	Jachère Stockage paille	1 690 m ²	1 690 m ²	0 m ²	Monsieur Christophe HARTEEL 7 rue de l'Obélisque 60620 BETZ	Négociant en paille	Sans objet	Succession familiale